



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 20 décembre 2023 à la salle Émérie Lapointe, situé au 288, rue Principale à 18 h 32.

Sont présentes mesdames les conseillères :
Sabryna Barabé-Favreau
Julie Blanchette
Martine Monette

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Norman Lemieux
Patrick Pépin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

327-12-2023

2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

328-12-2023

3_ ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 954.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prévoit des revenus équivalents aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal adoptent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 prévoyant des revenus équivalents aux dépenses au montant de 4 753 140 \$, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

329-12-2023

4_ ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un plan triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 12 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sabryna Barabé-Favreau et résolu :

QUE les membres du Conseil adoptent le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

330-12-2023

5_ PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 957 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrick Pépin et résolu :

QUE les prévisions budgétaires de l'année fiscale 2024 soient distribuées à chaque propriétaire de la municipalité et qu'un montant de 200 \$ soit réservé à cet effet;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

6_ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

331-12-2023

7_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à 18 h 41.

Adoptée à l'unanimité

Lise Poissant
Mairesse

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier